

COMMUNE DE SAINT MAURICE DE VENTALON

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015**

A 17 h 00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul VELAY ;

Présents : Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU et Françoise THYSS.

Absents excusés : Gilles CHABALIER

M. Patrick Brun a été nommé secrétaire.

Le Maire ouvre la séance en demandant aux Conseillers Municipaux d'avoir une pensée particulière pour deux Administrés récemment décédés :  
Le doyen de la commune Marcel BRES, 93 ans, décédé le 25 juin et Alfred VELAY, 92 ans, décédé le 11 juin.  
C'est une page qui se tourne pour la Commune avec la disparition de ces deux personnages, véritables mémoires de notre histoire, très impliqués dans la vie locale.

**FPIC : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALE ET COMMUNALES :**

Le Maire propose à l'assemblée d'organiser la répartition du FPIC, comme les années précédentes, en laissant la contribution et l'attribution intégralement à la charge de la Communauté de Communes.

**CONVENTION SERVICE RETRAITE CENTRE DE GESTION :**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention du service retraite avec le CDG.

Une délibération est prise pour modifier la gestion du contrat d'assurance souscrit auprès de CNP assurances et s'engage à régler au CDG une somme de 398,14 euros correspondant à la prime annuelle d'assurance.

**ACQUISITION VEHICULE 4X4 :**

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire l'acquisition d'un véhicule 4x4, permettant de tirer une remorque de l'ordre de 2 T 5, destiné à l'agent Communal chargé de la voirie.

Budget arrêté par le Conseil Municipal à 10000 euros.

**CONTRAT TERRITORIAL :**

On rentre dans la phase de préparation des fiches projets sur les 5 points retenus par le Conseil Municipal.

Des devis seront demandés à des entreprises dans les prochaines semaines puisque ces fiches projets doivent être rendues avant le mois de septembre.

Rappel des 5 projets retenus lors du précédent conseil :

- Entretien de la voirie communale et classement du chemin Villaret en voirie communale.
- Rénovation du Temple de Saint-Maurice-de-Ventalon
- Extension du garage communal et aménagement de ses abords.
- Amélioration du système d'épuration sur le hameau de Masméjean et éventuellement du Massufret. Embellissement du hameau de Masméjean, le plus peuplé de la commune.
- Enfouissement réseau aérien basse tension au Masmin.

### **FUSION DES COMMUNES :**

Le Maire donne lecture d'une lettre du Maire du Pont-de-Montvert, adressée aux élus de Saint-Maurice-de-Ventalon et de Fraissinet de Lozère évoquant le projet de créer une Commune nouvelle, à partir de ces 3 communes.

Les communes de Saint-Maurice-de-Ventalon et du Pont-de-Montvert ont engagé une réflexion sur le thème de la fusion depuis plusieurs mois.

Le Conseil Municipal a échangé des points de vue et des perspectives sur ce sujet.

Un groupe de travail va se constituer et une réunion publique sera programmée prochainement.

### **AMENDES DE POLICE :**

Avant le 30 septembre, il est nécessaire comme tous les ans d'établir un projet aidé par le reversement d'une partie des recettes des amendes de Police.

Le Conseil Municipal prépare un projet d'acquisition de barrières de sécurité et de panneaux.

### **BENNES A ENCOMBRANTS :**

Le SDEE ne met plus de bennes à disposition de la Commune, car on y retrouve des encombrants tel que : huile de vidange, pneus, plaques éverite avec amiante...qui ne sont pas recyclables.

Il faut donc transporter les encombrants à la déchetterie du Pont-de-Montvert. Au besoin contacter l'employé Communal, qui se déplacera avec le véhicule, pour effectuer le transport.

### **DECISION MODIFICATIVE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des décisions modificatives entraînant des virements de crédits :

Virement de 48,20 euros au bénéfice de l'opération d'investissement 153(Parking Masméjean).

Virement de 11234,72 euros au bénéfice de l'opération d'investissement 159(Voirie 2014).

Virement de 932 euros au bénéfice de l'opération 160(Aménagement village St Maurice).

Ces sommes sont prises sur l'opération 151(Acquisition tractopelle) qui peut être reportée.